



COMMUNE DE BOULANGE
ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/18

Objet : Désignation du correspondant incendie et secours

Le Maire de Boulange,

- VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2212-2 et suivants relatifs aux missions de police et de sécurité du maire ;
- VU** le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article D.731-14 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours ;
- VU** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 relative à la sécurité civile et au renforcement du rôle des correspondants municipaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours pour assurer la liaison avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et coordonner les interventions sur le territoire communal ;

ARRÊTE :

Article 1 : Désignation

M. Fabio FALCHI, Caporal, Adjoint au chef de centre, Unité Opérationnelle de Boulange, 1re Compagnie du Thionillois, Service départemental d'incendie et de secours de la Moselle, est désigné en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Boulange. Cette désignation est faite conformément à la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et à l'article D.731-14 du Code de la sécurité intérieure.

Article 2 : Missions

Le correspondant incendie et secours aura pour missions de :

1. Assurer la liaison avec le SDIS pour toutes les opérations de sécurité et de secours sur la commune ;
2. Participer à l'organisation et au suivi des exercices de sécurité civile ;
3. Recevoir et transmettre les alertes en cas d'incident, accident ou incendie ;
4. Conseiller le maire sur les mesures de prévention et de sécurité civile, conformément aux textes cités.

Article 3 : Moyens

La commune met à disposition du correspondant les moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions (téléphone, radio, accès aux locaux communaux, etc.).

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et sera transmis au SDIS de Moselle ainsi qu'au service municipal concerné pour information et suivi.



Fait à Boulangé, le 26 mars 2026

Le Maire,

Antoine FALCHI